



COMMUNE
DE
LAVIGNY

Lavigny, le 9 janvier 2014
Préavis 1/2014 – 12.04

PREAVIS MUNICIPAL N° 1/2014

Adhésion à l'Association régionale touristique pour la réorganisation du tourisme dans le district de Morges

Au Conseil communal de Lavigny.

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères communales,
Messieurs les conseillers communaux,

1. Préambule

Actuellement, dans le district de Morges, il n'y a pas une structure régionale unique en charge du tourisme, contrairement aux autres régions du Canton de Vaud. Il existe formellement 2 associations touristiques, celle de Morges Région Tourisme et celle de l'Office du Tourisme « Venoge Milieu du Monde ». 45 communes sont membres de l'une ou de l'autre de ces associations ou des deux et y cotisent annuellement.

Aujourd'hui, au niveau régional, la situation est confuse et inefficace :

- 2 offices du tourisme ne couvrant pas l'ensemble du territoire
- 2 responsables, 2 présidents, 2 comptabilités et 2 comités
- 2 démarches parallèles, un éparpillement des forces et des moyens, des stratégies peu concertées et mal coordonnées des moyens de communication et de promotion insuffisants
- une identité touristique régionale confuse

Le projet de réorganisation proposé vise à clarifier, coordonner et simplifier les structures actuelles et leur fonctionnement pour en améliorer l'efficacité et permettre un vrai essor de l'activité touristique sur l'ensemble du périmètre du district. Un rapport technique présente ce projet et peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.arcam-vd.ch/promotion-economique/economie-touristique>.

Ce projet va dans le sens de la politique cantonale et a été accueilli comme un « modèle à suivre » par le Département de l'Economie du Canton de Vaud (DEC) qui fixe les objectifs suivants :

- **renforcement du rayonnement et de la notoriété de la place économique et touristique vaudoise.** L'objectif est d'assurer une promotion coordonnée, voire intégrée, de la place économique et touristique vaudoise. Cette promotion a pour mission de valoriser simultanément l'ensemble des atouts qui caractérisent le canton de Vaud.
- **coordination et une simplification renforcées des acteurs de cette promotion,** avec une intégration maximale des différents secteurs d'activité (promotion économique, promotion touristique, promotion des produits du terroir, ...), notamment en matière de gouvernance et de politique de communication, afin de renforcer une image promotionnelle unique, plutôt qu'une multitude de marques sectorielles.

- renforcement des destinations touristiques vaudoises. Ce renforcement passe obligatoirement par **la réduction du nombre d'organisations touristiques autonomes** (d'environ 30 à un maximum de 5-7)

L'objectif est de concentrer au sein de ces structures un maximum de moyens, tant en matière de promotion que de réflexions sur le développement de l'offre. La **réorganisation du tourisme régional proposé par l'ARCAM s'inscrit totalement dans cette démarche et permet de répondre à ces enjeux.**

2. Principe de la réorganisation touristique régionale

Cette réorganisation du tourisme dans le district de Morges a pour objectif de :

- faire du tourisme **un vrai levier de développement économique et de création d'emplois** ;
- mettre en valeur toutes les richesses de la région et **accroître la notoriété du territoire** ;
- attirer une **clientèle plus large et plus diversifiée** et cela, tout au long de l'année ;
- **développer et moderniser l'offre** en suscitant et en soutenant la création de **nouveaux projets**.

Demain, une organisation simple, claire et efficace...

En remplacement des 2 associations actuelles, il est proposé de créer une nouvelle Association régionale qui couvre l'entier du périmètre du district. Une nouvelle organisation où :

- L'**office du tourisme régional** sera en charge de la promotion d'une seule destination : le district de Morges, et coordonnera les actions à mener avec les moyens disponibles.
- Les **offices du tourisme locaux**, sous la direction de l'office régional, seront en charge de l'accueil, de l'information et de l'animation locales ;
- Il sera défini une **stratégie commune pour une grande région** avec une offre riche et diversifiée ;
- Des **financements clairs et égaux** pour tous.

Comment faire ?

- ✓ **Travailler ensemble**, mettre ses forces en commun, fédérer les acteurs privés et publics (communes, hôteliers, restaurateurs, événementiel, vigneron, chambres d'hôtes, etc.)
- ✓ **Prendre en compte tout le territoire du district**, travailler sur un territoire plus grand, c'est avoir plus de prestataires, plus d'offres touristiques, plus d'événements, plus d'hébergements, ce qui permet de présenter aux visiteurs une offre plus riche, plus diversifiée, pour tous les goûts, tous les publics et en toute saison
- ✓ **Se projeter dans le temps**, une nouvelle organisation touristique s'inscrit dans le long terme avec, dans l'avenir, un environnement qui change de plus en plus rapidement. De nouveaux prestataires vont apparaître, de nouveaux projets vont se développer, l'évolution technologique va nécessiter de nouvelles compétences, de nouveaux marchés touristiques vont s'imposer. L'organisation touristique doit pouvoir anticiper et accompagner toutes ces évolutions
- ✓ **Miser sur un développement pragmatique**, derrière des axes stratégiques clairement définis, il convient de se donner des priorités et d'adapter nos moyens

Un travail très **concret** doit donc s'engager et être piloté par **une structure unique** qui permette un **suivi et une évaluation** des actions et des projets.

3. Procédé

Une répartition du financement de cette structure entre les différents acteurs du tourisme...

- ⇒ Les communes du district financent l'Office du tourisme régional à hauteur de fr. 3.- par habitant et par an, quel que soit le nombre d'offices du tourisme locaux (points «i») ;
- ⇒ Les privés participeront au financement au travers de leurs cotisations et des prestations qui leurs seront proposées ;
- ⇒ Les clients/visiteurs complètent ce financement par le biais de la taxe de séjour ;
- ⇒ Les communes qui accueillent un office du tourisme local le financent indépendamment comme cela est le cas aujourd'hui.

Résultat de la Consultation des communes

Après la présentation d'un premier scénario le 5 décembre 2012 à Apples, une seconde version a été validée par 55 communes de notre district, ce qui représente plus de 96% de la population. C'est donc à la quasi-unanimité des exécutifs communaux que cette réorganisation touristique est acceptée.

Les communes qui ne participeront pas à la nouvelle Association ne bénéficieront pas des prestations offertes en matière de communication et de promotion du tourisme. Ils ne pourront pas non plus accéder à des soutiens cantonaux en lien avec la Loi cantonale sur Appui au développement économique (LADE).

La Commission Tourisme, puis le Comité de l'ARCAM ont validé ce projet de réorganisation le 9 septembre 2013. Les statuts ont été également soumis aux services cantonaux et sont conformes. La création de cette nouvelle association implique maintenant l'adoption des statuts par les Conseils législatifs des communes du district afin que cette organisation puisse être effective dans le courant du printemps 2014.

4. Conclusion

La réorganisation du tourisme proposée est une opportunité pour le district de clarifier, coordonner et simplifier les structures actuelles, de renforcer son identité régionale et d'offrir des perspectives de développement d'une économie locale, notamment dans le tourisme rural.

Seule une démarche commune basée sur une association régionale soutenue par l'ensemble des communes de notre district peut offrir à notre région de réelles perspectives de développement dans le domaine du tourisme.

En conclusion, et au vu de ce qui précède, la Municipalité le Lavigny vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal

- vu le préavis municipal 1/2014 pour l'adhésion à l'Association régionale touristique dans le cadre de la réorganisation du tourisme du district de Morges,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide

- d'adhérer à la nouvelle association régionale touristique du district de Morges.

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 13 janvier 2014.

LA MUNICIPALITE

Annexe : statuts de la nouvelle association régionale touristique